

LA RECHERCHE DES ORIGINES

Dupuis une dizaine d'années, l'INPE, est fréquemment dû répondre sur les demandes de recherche des origines exprimées par des personnes adoptées qu'il s'agisse d'adolescents ou d'adultes.

Ces personnes sont :

- Les pupilles de l'Etat ou adoptées (le demandeur doit être en principe majeur pour engager une démarche mais si le demandeur est mineur, et qu'il a atteint l'âge de discernement, la demande est présentée par celui-ci avec l'accord de ses représentants légaux).
- Les familles adoptives peuvent déposer une demande pour savoir les origines de leurs enfants.

En Tunisie, Comment une personne adoptée ou pupille de l'état peut elle accéder aux informations sur ses origines ?

1- La démarche à suivre

Les personnes demandant des informations doivent :

- Contacter directement les services de protection de l'enfance (ministère intérieur) et présenter une pétition à cette fin.
- Déposer une requête auprès du procureur de la république de tribunal de première instance de Tunis.
- Contacter l'Institut National de la Protection de l'Enfance pour savoir la démarche à suivre.

L'accès aux origines n'est pas direct même si les services qualifiés pour répondre aux demandeurs des recherches des origines ont obtenu toutes les informations nécessaires. Mais d'abord, ils devraient contacter les mères biologiques pour accepter de connaître leurs enfants.

Tous les enfants adoptés ont un document qui établit un lien entre leur passé et leur entrée dans la famille adoptive : le jugement d'adoption mais il ne contient pas toutes les informations qui retracent et légitiment leur histoire.

Le rôle principal de l'INPE consiste essentiellement à conserver tous les dossiers d'adoption et les dossiers des enfants abandonnés qui contiennent toutes les informations sur leurs passés.

Pour collecter les informations nécessaires, pour répondre les personnes concernées, on trouve plusieurs intervenants pour accomplir cette tâche:

- service de protection de l'enfance (ministère intérieur)
- service d'adoption
- Unité des archives intermédiaires de l'INPE

L'unité des archives intermédiaires fournit toutes les informations nécessaires pour répondre aux demandes reçues, en effectuant les tâches suivantes:

La recherche des dossiers dans ces outils:

- registre d'admission
- registre d'adoption
- registre de jugement d'adoption
- registre des demandes
- base de données archivistique

La collecte des informations qui se trouvent dans:

- les dossiers
- les registres d'admissions et de jugement d'adoption

Répondre aux demandes des recherches des origines :

Dans les dernières années, l'INPE est en moyen reçoit des demandes de recherche des origines formulées par les adoptés ou par leurs familles adoptives au rythme de trois à quatre demandes par mois.

L'INPE ne reçoit pas seulement des demandes de recherche des origines mais aussi des demandes venant des mères biologiques pour connaître ses enfants.

Dans ce qui suit, nous donnerons des chiffres sur les demandes de recherche des origines et sur les demandes de recherche des racines.

2- Nombre des demandes envoyées à l'INPE (2016-2019)

Demande formulée par	2016	2017	2018	2019
La Mère biologique	12	5	3	3
les enfants adoptés	34	34	43	17
La famille adoptive	8	12	9	2

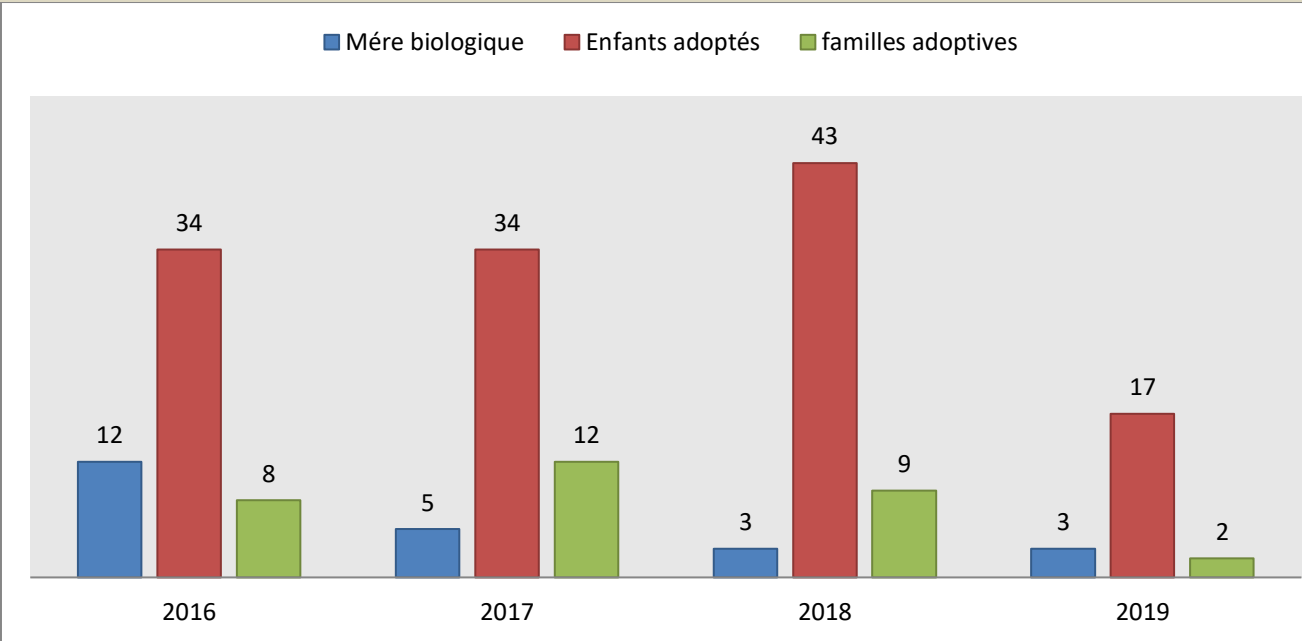


Figure 1: nombre des demandes envoyées a l'INPE (2016-2019).

On remarque que, +80% des demandes sont pour la recherche des origines. En effet, la majorité des familles des mères biologiques ne sont pas au courant de la présence de ces enfants nés hors mariage.

Ainsi que, La plupart de ces mères ont fondé de nouvelles familles, ce qui les empêche de vouloir connaître leurs enfants par peur de la honte.

3- La recherche des origines en fonction d'âge des demandeurs

Pourcentage des demandes selon les tranches d'âges

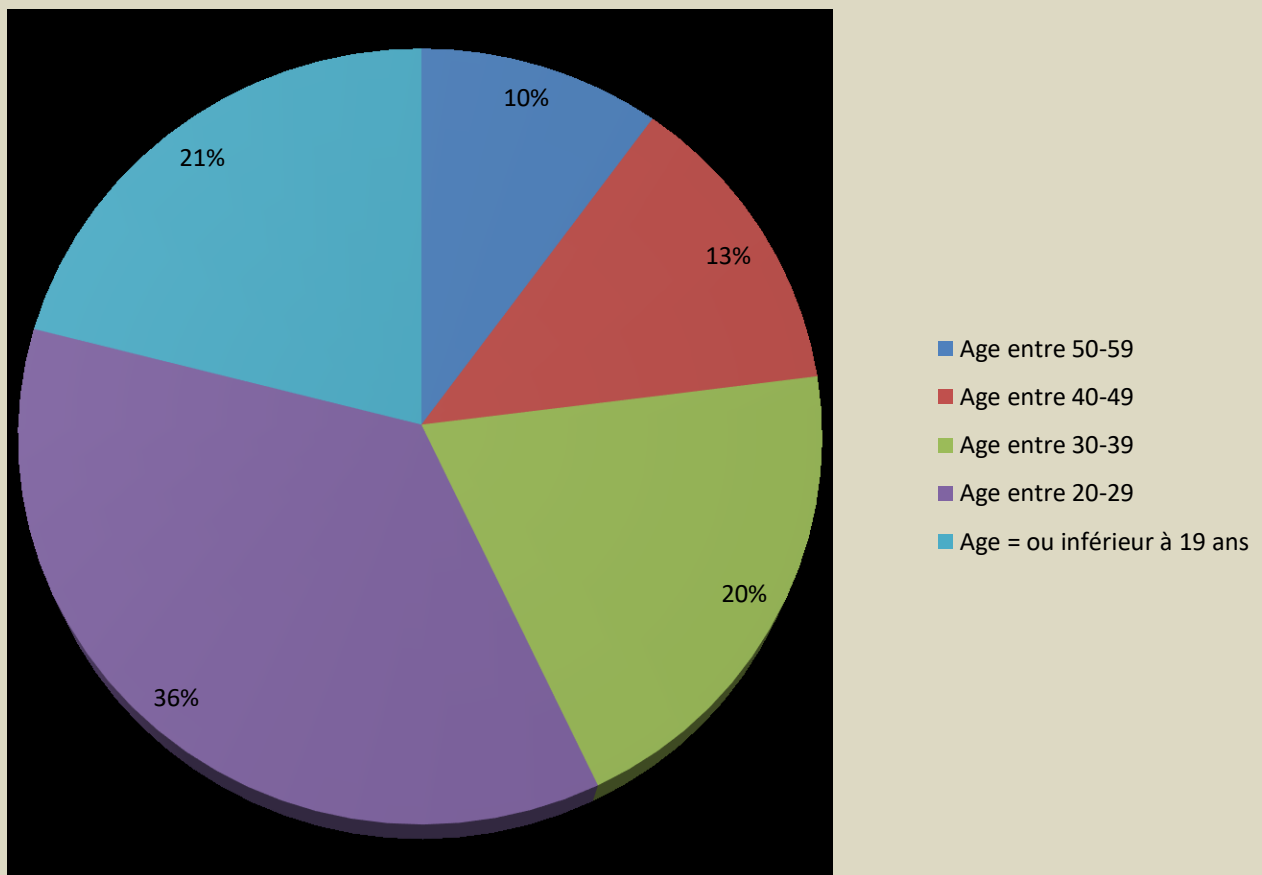


Figure 2: Pourcentage des demandes selon la catégorie d'âge

Les personnes les plus intéressées pour savoir leur origine sont entre 20 ans et 29 ans parce que :

- D'abord, la plupart des familles adoptives cachent l'adoption jusqu'à l'âge de la majorité et jusqu'à l'enfant dépasse l'âge de l'adolescent.
- Ensuite, À cet âge, la majorité pense fonder une famille et ressent donc le besoin de connaître son origine.

4- La recherche des origines en fonction du sexe du demandeur

	Homme	Femme
2016	36%	64%
2017	35%	65%
2018	40%	60%
2019	41%	59%

Dans ce qui suit, nous allons focaliser notre travail en comparant les deux sexes dans la tranche d'âge entre 20 et 29 ans.

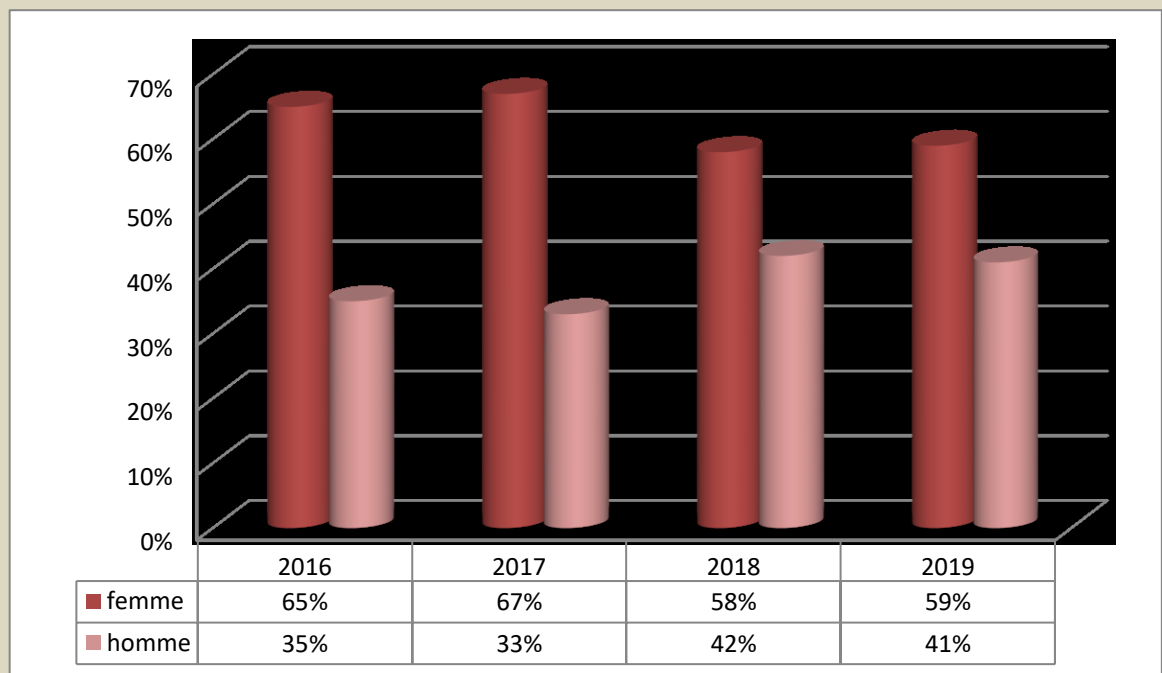


Figure 3: La recherche des origines selon le sexe (homme, femme) dans la tranche d'âge entre 20 et 29 ans

Ce graphique montre que les femmes (entre 20 et 29 ans) sont plus intéressées que les hommes à connaître leur origine, Cela est dû, comme indiqué précédemment, à cet âge, les femmes commencent à penser au mariage et se préparent à fonder une famille. D'autre part, Les hommes arabes sont plus sévères que les femmes, et il n'est pas facile pour eux d'accepter le fait qu'ils ont été abandonnés et nés hors mariage.

Ce qui nous manque en Tunisie dans la recherche des origines:

- ❖ Un Cadre réglementaire relatives à l'accès aux origines. (exemple en France en trouve la loi n° 2002-93 du 22 janvier relatives à l'accès aux origines des personnes adoptés et pupilles de l'Etat).
- ❖ Des associations pour la recherche des origines pour :
 - aider les adoptés à chercher leur famille biologique.
 - Les épauler dans les formalités administratives.
 - Donner un soutien moral aux chercheurs de ses origines et les préparer au fait que tout ne se déroulera peut-être pas comme ils l'avaient imaginé.
- ❖ Accompagnement officiel durant la recherche des origines aideront à mieux appréhender cette étape et à organiser et faciliter la première rencontre avec les mères biologiques ou les parents biologiques.

préparer par balti chaima